SMICTOM de la Région de Fontainebleau

Rapport annuel 2017

RAPPORT ANNUEL 2017 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers et assimilés

SMICTOM de la Région de Fontainebleau

Rapport établi conformément à la loi n°95-101 du 2 février 1995, dite loi Barnier, et au décret d'application n°2000-404 du 11 mai 2000

INTRODUCTION

L'ORDIF, Observatoire Régional des Déchets d'Ile de France (qui, sous l'impulsion du Conseil régional d'Ile-de-France, a rejoint l'Institut d'Aménagement et d'Urbanisme d'Ile-de-France le 1er août 2017), a proposé aux collectivités une trame de rapport comprenant des indicateurs techniques et financiers incontournables pour décrire de manière synthétique le service public d'élimination des déchets.

Afin de renforcer la pertinence des données et de faciliter la comparaison avec les collectivités franciliennes, le SMICTOM de la Région de Fontainebleau a souhaité intégrer ces indicateurs depuis le rapport annuel 2006.

Ce format du rapport annuel permet donc de mesurer la qualité du service offert à nos usagers et d'apprécier les performances de collecte sélective sur le territoire du SMICTOM.

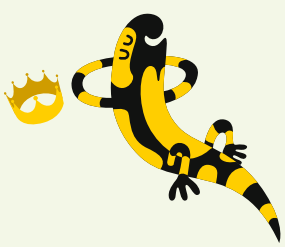

1/ Présentation générale du SMICTOM de la Région de Fontainebleau **p.1**
Composition et territoire du SMICTOM
Quelques chiffres pour caractériser l'habitat du SMICTOM
Cartographie du territoire du SMICTOM
Compétences exercées par le SMICTOM : la collecte des déchets ménagers et assimilés
Opérations assurées par le SMICTOM

2/ Organisation du service public de collecte des déchets **p. 4**
Caractéristiques des collectes assurées par le SMICTOM
Organisation de la collecte des ordures ménagères et de la collecte sélective sur le territoire du SMICTOM
La collecte des encombrants en porte à porte
La collecte des déchets assimilés (déchets des professionnels)
Caractéristiques du réseau de déchèteries
Résultats de la collecte sélective en 2017
Evolution des tonnages collectés par le SMICTOM
Qualité de la collecte sélective
Traitement/valorisation des déchets collectés par le SMICTOM
Les installations de traitement
Schéma récapitulatif de l'organisation de la collecte

3/ Coût du service public d'élimination des déchets **p.15**
Les modalités d'exploitation et les prestations rémunérées par le SMICTOM à des entreprises sous contrat
Les indicateurs économiques

4/ Mesures de prévention des déchets et détournement de flux d'ordures ménagères **p.18**
Le compostage pour une réduction des déchets à la source
Temps fort pour communiquer sur la prévention des déchets : la Semaine Européenne de la Réduction des Déchets (SERD)
L'éco-exemplarité des collectivités et des services associés
La reprise des textiles
Détourner des ordures ménagères vers le recyclage via la collecte des papiers d'écriture
La recyclerie de Vernou La Celle sur Seine

5/ Tableau de bord de synthèse des indicateurs **p.27**
Caractéristiques du syndicat de collecte
Indicateurs techniques sur les opérations de collecte
Indicateurs financiers

6/ L'emploi **p.28**
L'emploi d'insertion

7/ La communication **p.29**
Les éco-ambassadeurs
Animations scolaires
Participation aux manifestations locales
Les autres outils de communication

ANNEXES **p.38**

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU SMICTOM DE LA RÉGION DE FONTAINEBLEAU 1

Composition et territoire du SMICTOM en 2017

Nom des collectivités adhérentes *	Nombre de communes	Population	Part / population total	Part d'appartements
Communauté d'Agglomération du Pays de Fontainebleau	9	50 733	60%	50%
Communauté de Communes Brie des Rivières et Châteaux	1	983	1%	10%
Communauté de Communes Moret Seine et Loing	8	33 058	39%	23%
TOTAL SMICTOM	**18**	**84 774**	**100%**	**40%**

** ou en convention transitoire*

Tableau de présentation du SMICTOM (source INSEE recensement 2014)

Le SMICTOM de la Région de Fontainebleau est un Établissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) qui regroupe en 2017 18 communes rurales et semi urbaines soit 84 774 habitants. Situées dans le sud de la Seine et Marne, ces communes possèdent un parc de logements composé de nombreux logements individuels et résidences secondaires.

Quelques chiffres pour caractériser l'habitat du SMICTOM

Parc de logements total : **41 760** logements
Part de résidences principales : **86 %**
Part de résidences secondaires : **5 %**
(moyenne départementale : **3 %**)
Part de logements vacants : **9** %

Part des appartements dans l'ensemble des logements : **40 %**

18 communes
84 774 habitant

Communauté d'Agglomération du Pays de Fontainebleau

Communauté de Communes Brie des Rivières et Châteaux

Communauté de Communes Moret Seine et Loing

Carte représentant le territoire desservi par le service public de gestion des déchets

Compétences exercées par le SMICTOM : la collecte des déchets ménagers et assimilés

Compétences exercées par le SMICTOM	Ordures ménagères résiduelle	Emballages, journaux, magazines, verre	Déchets verts	Déchets encombrants	Déchets ménagers spéciaux	Déchets apportés en déchèterie	Déchets assimilés aux ordures ménagères (activités des professionnels)
Mode d'organisation de la collecte	Porte à porte	Porte à porte	Porte à porte	Porte à porte (1 seule commune)	Apport volontaire	Apport volontaire ou sur rendez-vous	Porte à porte Redevance spéciale
Traitement	SMITOM LOMBRIC	SMITOM LOMBRIC	SMITOM LOMBRIC	Véolia Propreté	SMITOM LOMBRIC	SMITOM LOMBRIC	SMITOM LOMBRIC

Opérations assurées par le SMICTOM

Les communautés de communes adhérentes au SMICTOM lui ont délégué la compétence de collecte et traitement des déchets ménagers. Le SMICTOM, conformément aux dispositions de la circulaire n°NOR/INT/01/00197/C du 5 juillet 2001, a quant à lui transféré la compétence valorisation/ traitement des déchets et gestion des déchèteries au SMITOM Centre Ouest Seine et Marnais appelé SMITOM-LOMBRIC.

2 Organisation du service public de collecte des déchets

Caractéristiques des collectes assurées par le SMICTOM I

COLLECTE EN PORTE À PORTE EN 2017					
Modalités de collecte selon les flux	Mode d'exploitation	Fréquence de collecte	Contenant	% de la population desservie	Données de collecte en kg/hab desservi/an
Collecte des ordures ménagères résiduelles **(sans GPO)**	Prestataire VEOLIA	C1 à C6	**Habitat pavillonnaire** Bac gris compartimenté couvercle marron	100 %	264
			Habitat collectif Bac gris couvercle bordeaux		
			En sacs (dans 2 centre-villes)		
Collecte des déchets verts	Prestataire VEOLIA	C1 à C2	Bac gris compartimenté couvercle marron	60 %	67
Collecte sélective du verre	Prestataire VEOLIA	C1 à C2	**Habitat pavillonnaire** Bac gris compartimenté couvercle jaune	100 %	34
			Habitat collectif Bac gris couvercle jaune		
Collecte sélective des emballages et journaux-magazines **(sans GPO)**	Prestataire VEOLIA	C1 à C2	**Habitat pavillonnaire** Bac gris compartimenté couvercle jaune	100 %	45
			Habitat collectif Bac gris couvercle jaune		
Collecte des encombrants	Prestataire VEOLIA	4 fois par an	En tas sur la voie publique	18 %	16
Collecte des déchets assimilés (activités des professionnels)	Prestataire VEOLIA	C1 à C6	Bac gris couvercle bordeaux	-	-

COLLECTE EN APPORT VOLONTAIRE

Modalités de collecte selon les flux	Type de borne	Nombre de bornes	Communes concernées
Collecte des ordures ménagères résiduelles	Semi-enterrées et enterrées	35 Semi-enterrées 19 enterrées	Champagne sur Seine, Ecuelles, Fontainebleau, Veneux-Les Sablons
Collecte sélective des emballages et journaux-magazines	Semi-enterrées et enterrées	32 Semi-enterrées 17 enterrées	Champagne sur Seine, Ecuelles, Fontainebleau, Veneux-Les Sablons
Collecte sélective du verre	Semi-enterrées et enterrées	23 Semi-enterrées 7 enterrées	Champagne sur Seine, Ecuelles, Fontainebleau, Veneux-Les Sablons

Caractéristiques des collectes assurées par le SMICTOM

En dehors de l'apport en déchèterie accessible pour l'ensemble des habitants du territoire, le SMICTOM a mis en place des conteneurs enterrés et semi-enterrés sur certaines communes du territoire. En effet, cette mise en place visait plusieurs objectifs : améliorer le cadre de vie, faciliter l'accès aux conteneurs et améliorer la qualité du tri dans certains collectifs denses.

Organisation de la collecte des ordures ménagères et de la collecte sélective sur le territoire du SMICTOM

Pour l'habitat pavillonnaire : la collecte en porte à porte concerne 4 flux différents avec mise à disposition de bacs compartimentés.

Les emballages et le verre

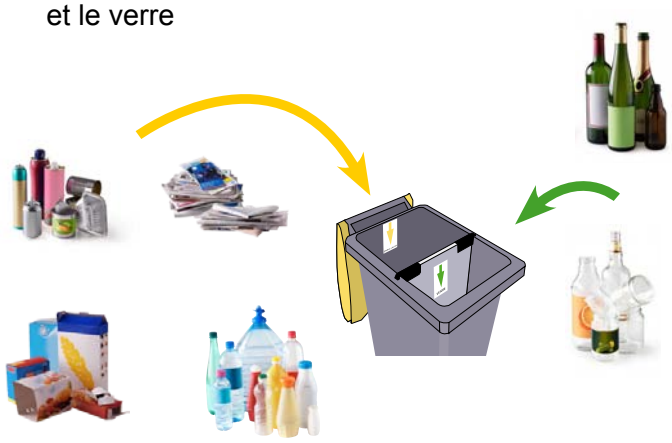

Les ordures ménagères et les végétaux

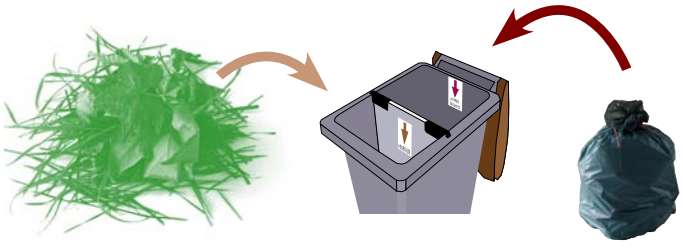

Pour l'habitat collectif :

- la collecte en porte à porte concerne 3 flux différents avec distribution de bacs simples.
- La collecte des conteneurs enterrés et semi-enterrés qui concerne 3 flux

Les emballages

Le verre

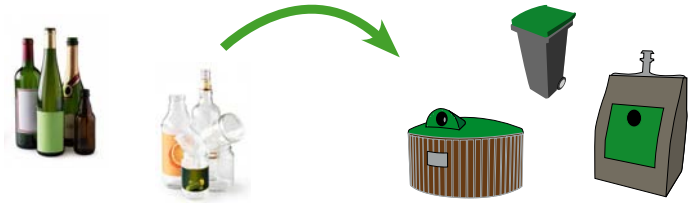

Les ordures ménagères

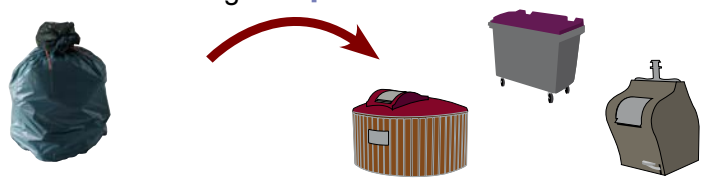

Réalisée par la société VEOLIA PROPRETE dans le cadre du marché notifié en avril 2014 (début d'exécution du marché au 1er juin 2014), la collecte des principaux flux de déchets ménagers s'effectue donc sur la quasi-totalité des communes du SMICTOM selon le mode présenté ci-dessus. Des exceptions sont faites pour la collecte des ordures ménagères dans les hypercentres de Fontainebleau et de Moret-sur-Loing car elle s'effectue en bacs et exceptionnellement en sacs (ou modulos).

Suivant la taille et le choix des communes, on distingue des fréquences de collecte des ordures ménagères différentes : de 6 fois par semaine pour l'hypercentre de Fontainebleau à une fois par semaine pour les communes rurales ou semi-rurales. De la même façon, la fréquence de collecte des emballages varie de 2 fois par semaine à une fois par semaine.

La collecte des encombrants en porte à porte

Ce service, assuré par VEOLIA PROPRETE, est aujourd'hui limité à la commune de Fontainebleau. Depuis l'ouverture du réseau de déchèteries, de nombreuses communes ont décidé de supprimer ce service.

En effet, face aux nouveaux objectifs de valorisation des déchets et aux enjeux environnementaux, nous sommes dans l'obligation de constater que la collecte des encombrants ne permet pas la valorisation exigée par la réglementation :

- les Lois Grenelle puis la Loi de transition énergétique pour la croissance verte ont fixé des objectifs stricts en matière de valorisation des déchets et de réduction du volume de déchets. Les quantités enfouies doivent diminuer.

- un Décret de juillet 2005 relatif à la composition des équipements électriques et électroniques : ils doivent être valorisés, et donc collectés séparément.

- Afin d'inciter les collectivités à respecter les nouvelles réglementations, l'engagement 246 du Grenelle prévoit une augmentation significative de la taxe sur les décharges.

Concernant la collecte existante à Fontainebleau, le service est trimestriel.
Il pourra définitivement être supprimé sur tout le territoire lorsqu'une cinquième déchèterie sera construite à proximité de Fontainebleau. La difficulté réside dans le fait de trouver un terrain disponible.

Suppression des collectes en porte à porte des encombrants

La collecte des déchets assimilés (déchets des professionnels)

Cette collecte s'effectue en même temps que la collecte des ordures ménagères et concerne les utilisateurs professionnels (commerçants, entreprises…) du service public d'élimination des déchets qui produisent des quantités d'ordures ménagères supérieures ou égales à 720 litres par semaine.
Pour financer ce service, le SMICTOM a institué, depuis juin 2001, la redevance spéciale. Chaque professionnel utilisateur de ce service paye donc annuellement une redevance spéciale calculée en fonction de la quantité de déchets éliminés.
Tout le travail de suivi des quantités présentées à la collecte est effectué par les ambassadeurs du tri du SMICTOM ou par le collecteur Véolia.

260 redevables pour 5754 tonnes de déchets assimilés

	Nombre de redevables	Tonnages produits par les redevables
2008	240	6 154
2009	239	6193
2010	254	6344
2011	231	5959
2012	241	6006
2013	247	5937
2014	247	5750
2015	255	5880
2016	260	5773
2017	260	5754

Bilan des redevables du SMICTOM

Caractéristiques du réseau de déchèteries

Nombre de déchèteries	4
Tonnage global entrant 2017	**11 093 Tonnes**
Maîtrise d'ouvrage	SMITOM Centre Ouest Seine et Marnais
Mode d'exploitation	Prestataire GENERIS
Jours d'ouverture	7 jours par semaine
Accueil des déchets dangereux des ménages	Oui sur les 4 déchèteries
Accès aux professionnels (artisans, commerçants)	Non depuis 2011 (sauf déchèterie du Châtelet en Brie)

Caractéristiques du réseau de déchèteries sur le territoire du SMICTOM

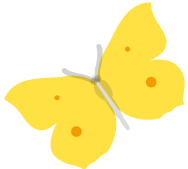

Conformément au plan départemental d'élimination des déchets ménagers, le SMITOM du Centre Ouest Seine et Marnais a ouvert 4 déchèteries pour les communes du SMICTOM de la Région de Fontainebleau. Chaque commune est donc rattachée à une déchèterie selon la cartographie suivante:

Déchèterie de Vulaines-sur-Seine pour 31 145 habitants

Déchèterie du Châtelet en Brie pour 22 000 habitants (dont 11 656 du SMICTOM)

Déchèterie de Bourron Marlotte pour 20 820 habitants

Déchèterie d'Ecuelles pour 21 153 habitants

Un réseau de 4 déchèteries

Ces déchèteries accueillent les végétaux, le tout venant incinérable, le tout venant non incinérable, les cartons d'emballages, les pneus déjantés, les piles, les batteries, les huiles de vidange, les métaux, les gravats, les Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques, les ampoules, les Déchets ménagers spéciaux (peinture, batterie, solvant…), le fibrociment et les cartouches d'imprimantes.

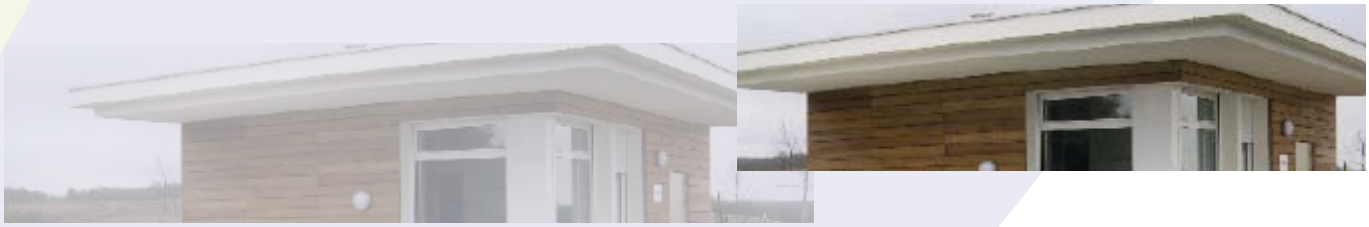

Déchèterie d'Ecuelles

Au global, 33 881 tonnes collectées en 2017

Tonnages collectés en 2017 et performances de collecte

	Données du SMICTOM 2017		Données comparatives Ile de France et Seine et Marne 2015	
	Tonnages totaux	Performances en kg/hab	performances en Kg/hab Ile de France	Performances en Kg/hab Seine et Marne
Ordures ménagères (avec assimilées)	23 426	276	289	281
Emballages journaux magazines	3 962	47	35	37
Verre	2 871	34	20	21
Déchets verts	3 385	40	18	32
Biodéchets	-	-	0.5	0
Encombrants (hors déchèterie)	237	3	24	16
TOTAL	**33 881**	**400**	**386.5**	**387**

Tonnages des différents flux collectés par le SMICTOM

Des performances de collecte sélective supérieures à la moyenne francilienne

Une production d'ordures ménagères inférieure à la moyenne francilienne

Les performances de collecte se mesurent par le poids collecté par habitant pour chacun des flux.

Les performances atteintes sur le territoire du SMICTOM sont bonnes :

- La production d'ordures ménagères est moins élevée que la moyenne francilienne
- Concernant les emballages, le verre et les déchets verts, les performances par habitant dépassent significativement les performances moyennes d'Ile de France.

Évolution des tonnages collectés par le SMICTOM

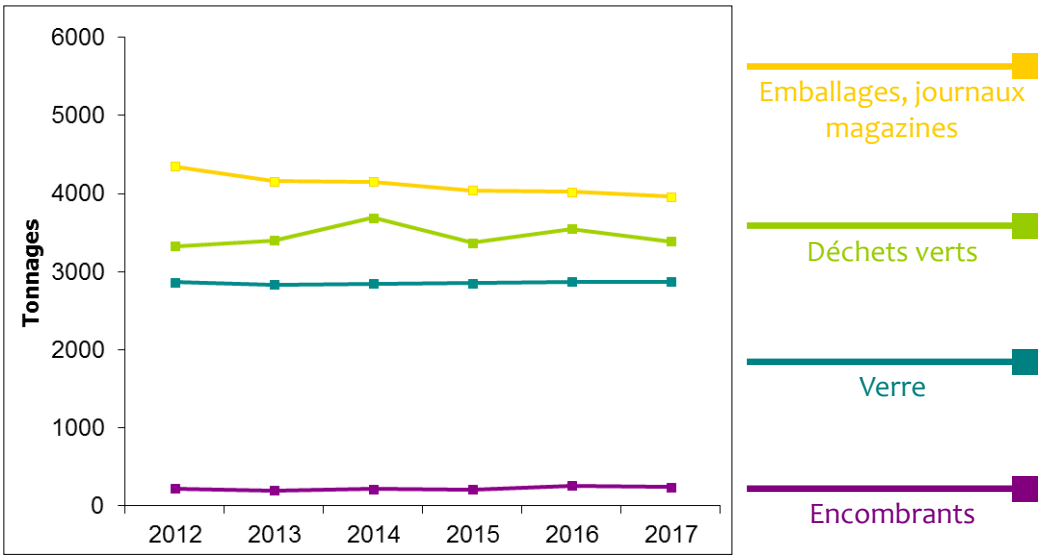

Evolution des tonnages collectés par le SMICTOM depuis 2012

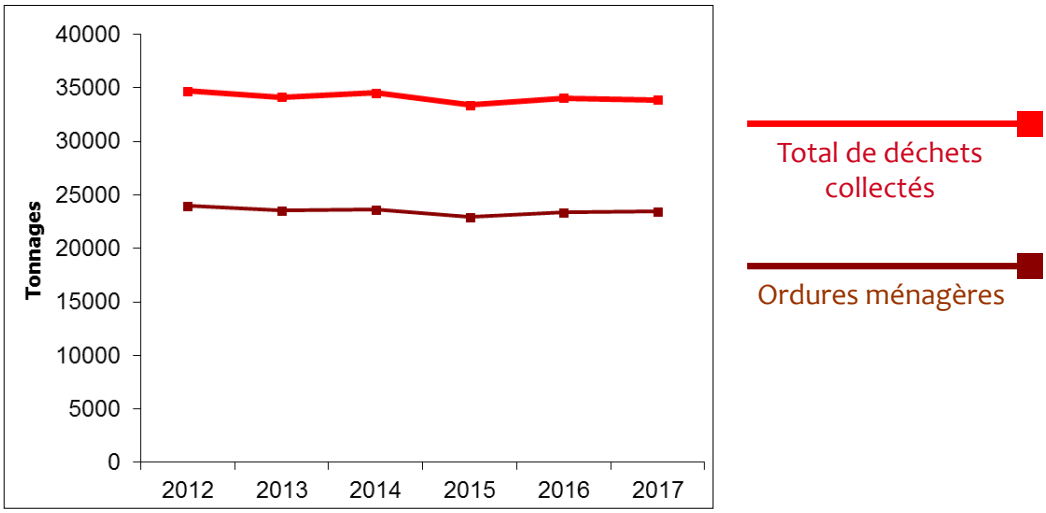

Evolution des tonnages collectés par le SMICTOM depuis 2012

Depuis 2012, la production de déchets est en légère diminution. Cette tendance peut varier en fonction des flux de déchets concernés.
Cette tendance s'explique d'abord par une conjoncture économique qui influence les comportements de consommation des habitants.
De plus, le SMICTOM a renforcé ou mis en place des actions importantes de réduction des déchets dans le cadre de son Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA).

Concernant les déchets verts, une diminution des tonnages est à noter en 2017. Cette dernière est principalement liée au contexte météorologique, qui impacte sensiblement les quantités collectées. De plus, l'année précédente avait été pluvieuse provoquant donc une augmentation de la production de déchets verts.

Malgré ces variations en fonction du climat annuel, la promotion du compostage doit être renforcée et apparaît être un outil incontournable de prévention des déchets en détournant des quantités d'ordures ménagères (déchets putrescibles) et de déchets verts.

Remarque :
Chaque commune peut voir ses résultats de collecte 2017 dans les « fiches adhérents » de l'Annexe 1.

Qualité de la collecte sélective

Pour mesurer la qualité de la collecte sélective, trois caractérisations sont effectuées mensuellement : prélèvement d'un échantillon d'emballages collectés sur le SMICTOM, tri manuel de cet échantillon et mesure des éléments indésirables appelés « refus de tri ».

Un taux de refus moyen de 17.39% en 2017

Depuis 2010, la qualité des emballages triés par les habitants du SMICTOM est globalement bonne.

Néanmoins, nous constatons une nette dégradation depuis 2014.
Les actions de contrôle des bacs des habitants par les éco ambassadeurs ont donc été renforcées et des communes ont bien voulu relayer l'information dans leurs bulletins municipaux. De plus, un guide du tri a été distribué sur tout le territoire en même temps que les calendriers de collecte.
Les actions menées doivent permettre d'inverser cette tendance et le taux de refus doit être intérieur à 15% afin d'obtenir 100% des soutiens de l'éco organisme Citeo (anciennement Eco Emballages et Ecofolio).

Les caractérisations permettent également d'évaluer la composition des emballages par type de matériaux.

Évolution des taux de refus moyen annuels depuis 2010

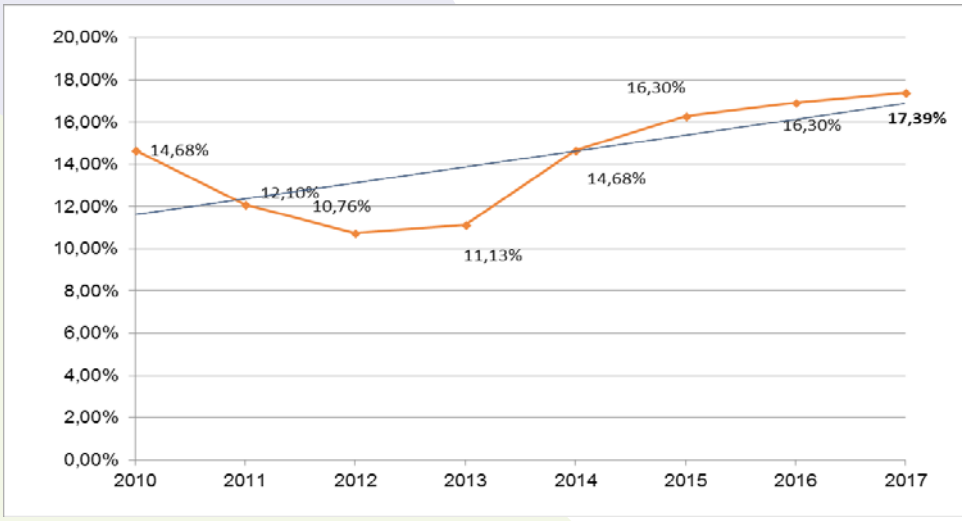

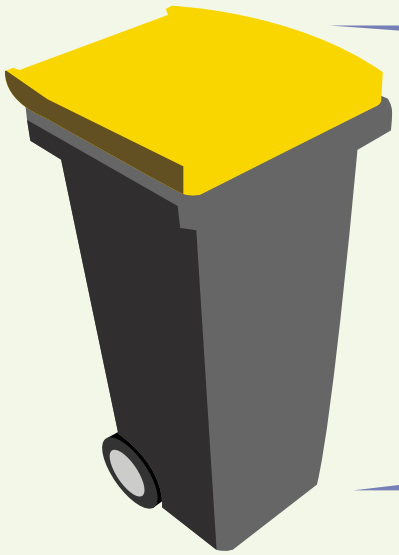

Composition moyenne (en poids) des emballages collectés en 2017

Erreurs de tri : 17,39 %

Tetrapack : 2 %

Métaux (acier, aluminium) : 5 %

Plastiques : 13 %

Cartons : 27 %

Journaux Magazines : 36 %

Les suivis réalisés sur le terrain par les éco-ambassadeurs consistent à apposer un scotch sur les bacs mal triés et à déposer un avis de passage chez l'habitant pour lui indiquer l'erreur qui a causé le refus de collecte.
Afin d'améliorer les performances de qualité et de mieux cibler la sensibilisation des habitants, les suivis ont été renforcés dans les communes qui présentaient des taux de refus plus importants.

Le tableau ci-dessous présente le taux annuel moyen de refus de bacs issu des suivis effectués par les éco-ambassadeurs.

Taux de refus moyen des bacs par commune Année 2017

Commune	%
Avon	14,28
Bois le Roi	12,02
Bourron Marlotte	14.35
Champagne sur Seine	11,35
Chartrettes	13,30
Ecuelles	10,46
Episy Montarlot	7,88
Fontainebleau	16,60
Fontaine le Port	12,64
Héricy	13,44
Montigny	13,08
Moret sur Loing	11,65

Commune	%
Samoreau	15,45
Samois sur Seine	12,53
Saint Mammès	10,37
Thomery	14,32
Vernou La Celle sur Seine	11,28
Veneux-Les Sablons	10,46
Villecerf Villemer	8,81
Vulaines	15,17
Moyenne totale	**12.47**

12 bacs sur 100 présentés à la collecte sont mal triés

Plus le taux est faible, plus la qualité des emballages présentés est bonne. En moyenne, sur l'ensemble des suivis de collecte effectués en 2017, plus de 12 % des bacs sont refusés parce qu'ils comportent trop d'erreurs de tri.

Traitement/valorisation des déchets collectés par le SMICTOM

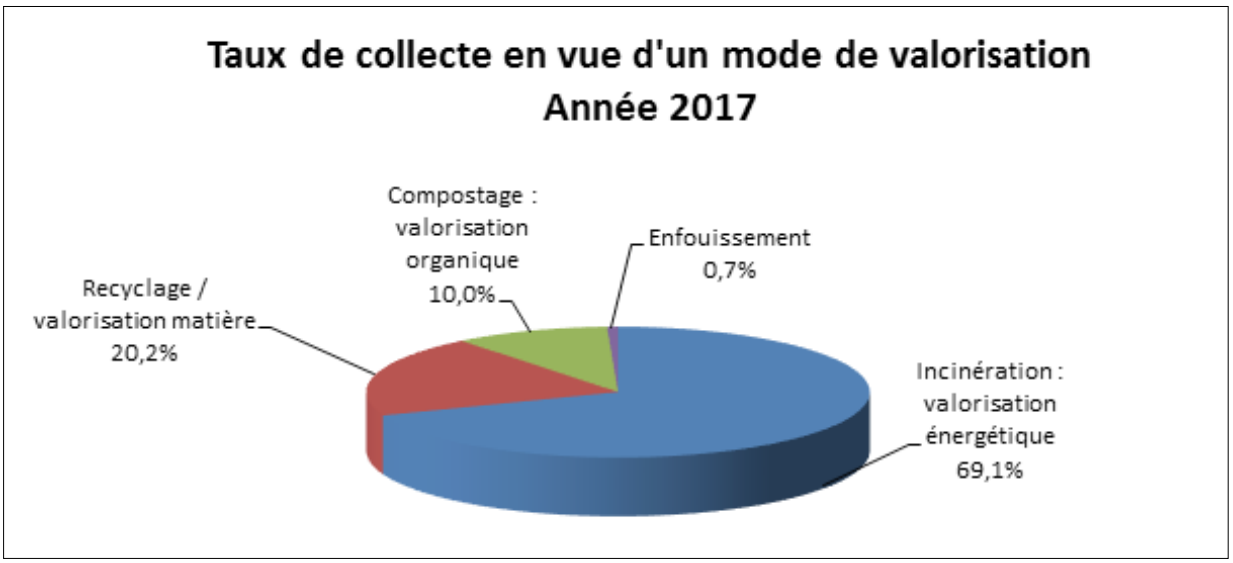

En 2017, 99.3% des déchets collectés par le SMICTOM ont été orientés vers une filière de valorisation.

Les installations de traitement

Plateforme de compostage

Quai de transfert

Déchèterie

Centre de tri et unité de valorisation énergétique

Centre d'enfouissement technique

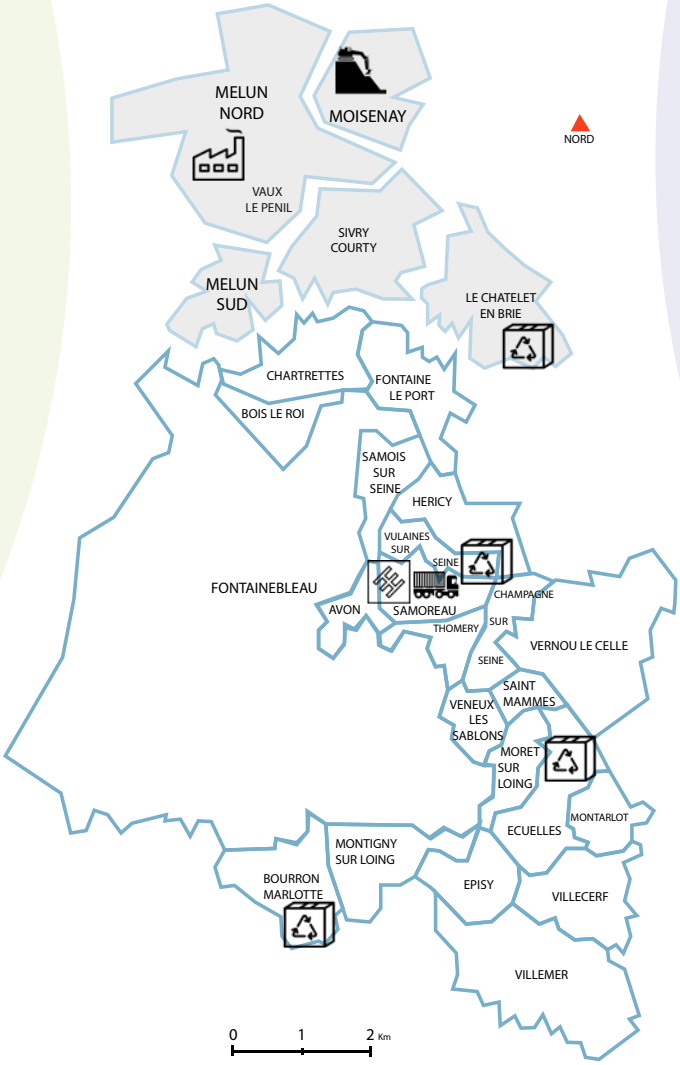

Pour réduire les coûts de transports et les nuisances associées, les ordures ménagères, les emballages et le verre collectés sur le territoire du SMICTOM transitent en premier lieu par le quai de transfert de Samoreau. Les déchets sont alors regroupés avant d'être acheminés vers les sites de traitement et de valorisation.

Les ordures ménagères résiduelles sont ensuite transférées vers l'Unité de Valorisation Energétique de Vaux le Pénil.

- Les emballages et journaux magazines rejoignent le centre de tri de Vaux le Pénil.
- Le verre repart directement chez le repreneur pour être valorisé.
- Les végétaux sont directement compostés sur la plateforme de compostage de Samoreau.
- Les encombrants collectés en porte à porte sont quant à eux enfouis sur le Centre d'Enfouissement Technique de Classe 2 de Moisenay.

Schéma récapitulatif de l'organisation de la collecte

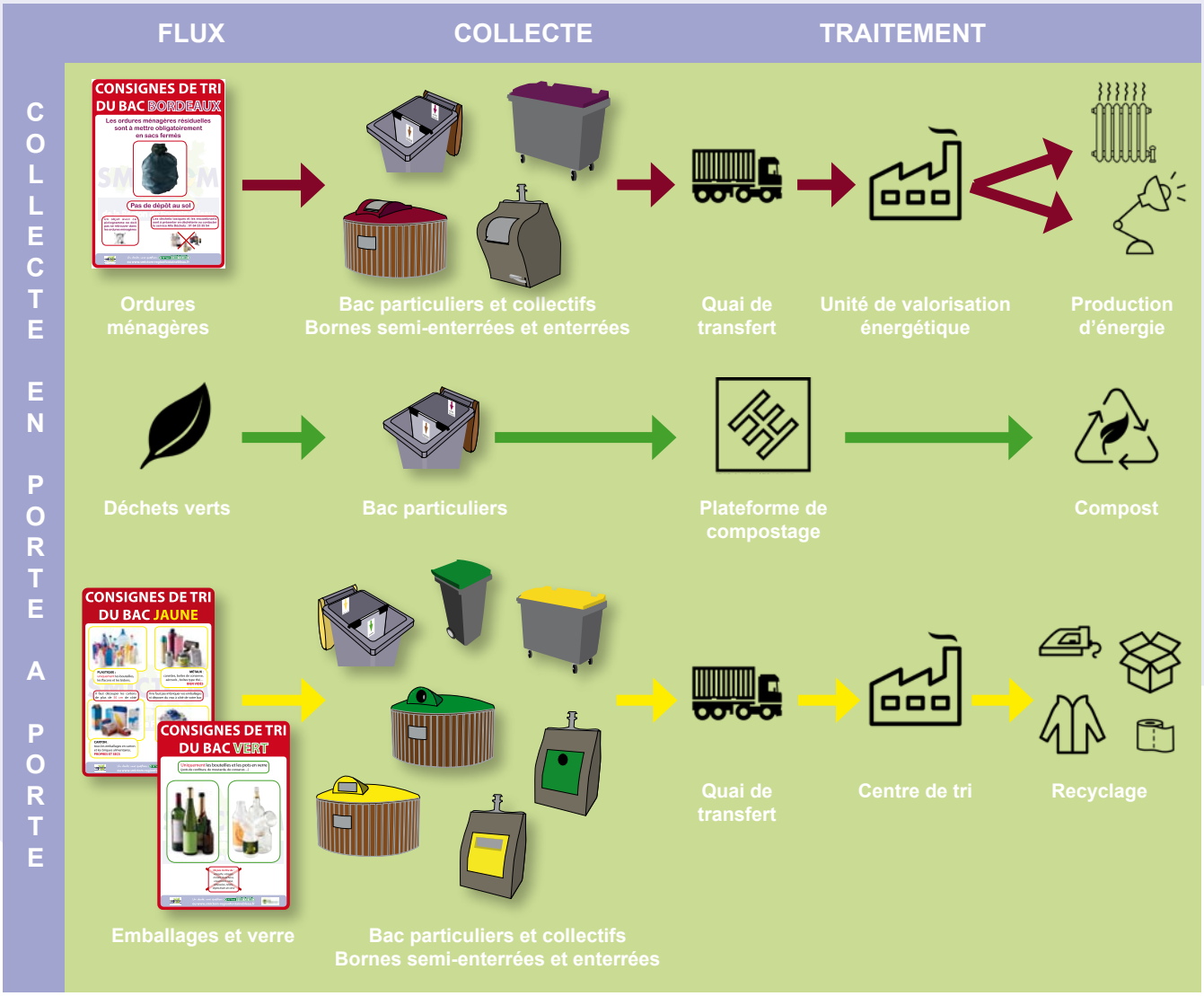

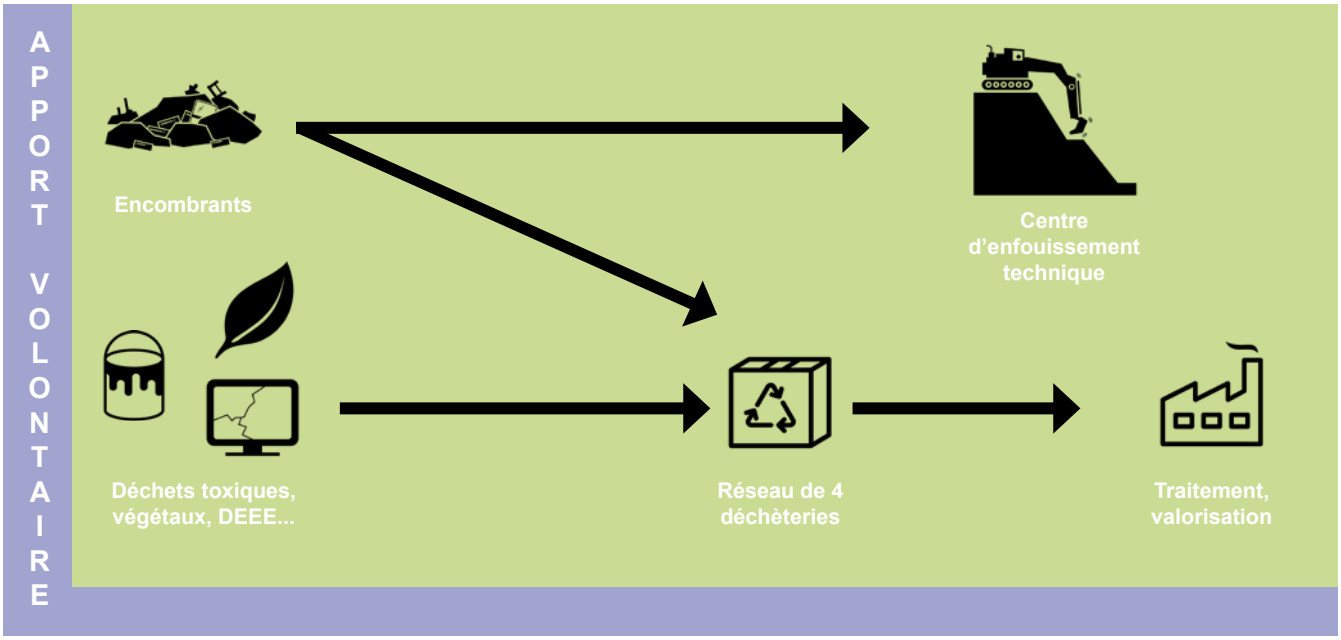

Coût du service public d'élimination des déchets

3

Les modalité d'exploitations et les prestations rémunérées par le SMICTOM à des entreprises sous contrat

Les marchés publics

Nom de l'entreprise	Nature de la prestation	Type de contrat et durée	Echéance	Montant annuel des prestations en 2017 en € TTC
VEOLIA	Collecte et évacuation des déchets ménagers et assimilés	Marché public de 8 ans	31 mai 2022	4 483 999.49 €
Plastic Omnium	Fourniture de bacs	Marché public de 4 ans	3 janvier 2020	299 412.42 €
AIPRéFon	Maintenance du parc de bacs Livraison des composteurs	Marché public de 4 ans	31 mars 2019	264 626 €
AIPRéFon	Service Allo déchets	Marché public de 4 ans	31 décembre 2020	153 039 €
			Total	**5 201 076.91 €**

Les coûts de collecte, de maintenance des bacs et du service Allo déchets ont diminué en 2017. En effet, les inondations subies en 2016 avaient entrainé une hausse sensible de ces coûts.

La délégation de service public

Nom de l'établissement public	Nature de la prestation	Type de contrat et durée échéance	Montant annuel des prestations en 2017 en € TTC
SMITOM-LOMBRIC	Traitement / Valorisation des déchets ménagers	Délégation de Service Public	4 941 758.91 € (cotisation + traitement)

Les indicateurs économiques

Les indicateurs fournis ci-dessous servent à exprimer les coûts de gestion des déchets du SMICTOM pour l'année 2017. Il s'agit donc d'une approche différente de l'approche budgétaire.

Les indicateurs de coût

	Indicateurs économiques année 2017 du SMICTOM	Montant total	En €/hab
Coût du service public de gestion des déchets	Prestations de maintenance, collecte et traitement	7 039 954.74 €	83 €
	Contributions versées au SMITOM (cotisation annuelle)	2 581 265 €	30 €
	Frais de fonctionnement du SMICTOM (frais d'administration, de communication, de personnel …)	940 407.44 €	11 €
	Amortissements des biens	318 092.24 €	4 €

Les indicateurs de financement

	Indicateurs économiques année 2017 du SMICTOM	En €	En €/hab
Financement du service public de gestion des déchets	Contributions des collectivités adhérentes	8 978 034 €	106 €
	Contributions perçues dans le cadre de la redevance spéciale	940 075 €	11 €
	Soutien éco organismes et subventions	496 611 €	6 €

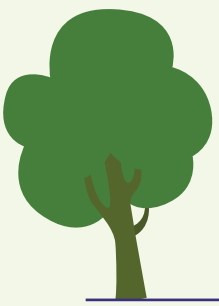

Les contributions des collectivités adhérentes

Votées en début d'année, les participations des collectivités adhérentes correspondent à l'ensemble des coûts de collecte, de traitement, de maintenance, d'achat des bacs ainsi qu'aux charges de fonctionnement du SMICTOM. Elles sont fonction des tonnages collectés, des services rendus et de la population desservie. Elles font l'objet d'un réajustement l'année suivante en fonction des tonnages effectivement générés.
En 2017, les participations sont restées stables.

Participations

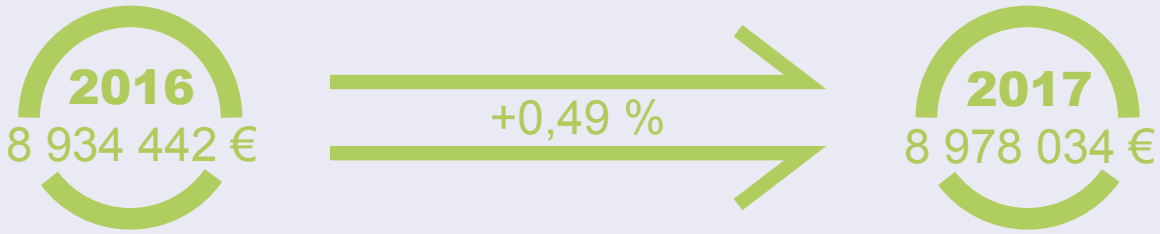

La redevance spéciale

Pour chaque professionnel assujetti, le montant de la redevance spéciale est calculé sur la base des litrages déclarés et contrôlés des bacs « ordures ménagères ». La TEOM de l'année précédente étant déduite.
Le coût pour 2017 est resté inchangé : 0,039 €/litre.

	Coût / Litre	Produit perçu par le SMICTOM*	Nombre de redevables
2003	0,027 €	528 521 €	127
2004	0,029 €	770 209 €	194
2005	0,030 €	818 495 €	205
2006	0,031 €	894 027 €	207
2007	0,032 €	890 142 €	201
2008	0,032 €	840 097 €	240
2009	0,034 €	926 466 €	239
2010	0.034 €	899 771 €	254
2011	0.036 €	905 095 €	231
2012	0.038 €	994 313 €	241
2013	0.038€	945 660 €	247
2014	0.038€	945 660 €	247
2015	0.038€	945 554 €	255
2016	0.039€	957 162 €	260
2017	**0.039€**	**940 075 €**	**260**

** produit du reversement aux communes (80%)*

En 2017, 260 conventions ont été signées.
Le montant perçu est en légère diminution.

4 Mesures de prévention des déchets et détournement de flux d'ordures ménagères

En 2017, le SMICTOM de la Région de Fontainebleau a lancé son Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) deuxième génération qui s'étendra de 2017 à 2023.

Le PLPDMA du SMICTOM déclinera localement les objectifs fixés par la Loi de transition énergétique pour la croissance verte du 18 août 2015. Elle vient renforcer les objectifs de prévention des déchets déjà fixés par le Grenelle de l'Environnement :

- réduire de 10 % les déchets ménagers et assimilés (d'ici 2020) ;
- réduire de 50 % les déchets admis en installations de stockage (d'ici 2025) ;
- porter à 65 % les tonnages orientés vers le recyclage ou la valorisation organique (d'ici 2025)
- recycler 70 % des déchets du BTP (d'ici 2020).

Pour l'atteinte de ces objectifs, plusieurs axes ont été retenus pour la période 2017-2023 :

Mesures de prévention menées durant l'année 2017 par le SMICTOM
Sensibiliser les publics à la prévention des déchets
Réduire les déchets des collectivités locales et services associés
Renforcer la prévention des déchets verts et la gestion de proximité des biodéchets
Améliorer les pratiques d'achats et renforcer la lutte contre le gaspillage alimentaire
Promouvoir la seconde vie des objets
Améliorer la prévention et la gestion des déchets d'entreprises

Le compostage pour une réduction des déchets à la source

Afin de favoriser les actions inscrites dans le développement durable, le SMICTOM propose, grâce aux soutiens financiers de l'ADEME et du Conseil Régional d'Ile de France, des composteurs individuels à prix très avantageux. Le compostage est une pratique éco-citoyenne qui permet de réduire à la source les quantités de déchets produites et par conséquent les coûts de collecte, tout en permettant l'obtention d'un fertilisant naturel.

Les différents composteur	Bois 400 litres	Bois 800 litres	Plastique 400 litres	Plastique 600 litres
Prix d'achat TTC SMICTOM	54.86 €	77 €	48,50 €	67,88 €
Participation SMICTOM	27,86 €	43 €	28,50 €	39,88 €
Prix unitaire de vente aux particuliers	**27 €**	**34 €**	**20 €**	**28 €**

Depuis 2002, 4326 composteurs ont ainsi été acquis sur l'ensemble du syndicat.

Nombre de composteurs distribués par an

2002	124
2003	247
2004	207
2005	239
2006	146
2007	165
2008	197
2009	378
2010	320
2011	389
2012	227
2013	283
2014	293
2015	306
2016	438
2017	367

Devant les objectifs de réduction des déchets, le SMICTOM renforce chaque année la communication sur le compostage individuel et collectif.

Trois objectifs sont visés :

- trouver des relais pour transmettre le savoir et l'envie de la pratique du compostage.
- mieux former à la pratique du compostage : plutôt que de promouvoir l'achat de composteurs, il s'agit de valoriser la pratique du compostage.
- former les enfants dès le plus jeune âge à cette pratique éco-citoyenne.

En 2017, la thématique du compostage a de nouveau rencontré un grand succès : 20 animations ont été réalisées sur ce sujet.

Voici les établissements dans lesquelles des animations scolaires sur le compostage ont été effectuées en 2017:

- Le Collège Jeanne D'Arc de Fontainebleau
- Le Campus UTEC à Avon
- L'école Henri Maugé de Champagne-sur-Seine
- L'école maternelle de Villemer
- Le Lycée Lafayette de Fontaineroux
- L'école maternelle et élémentaire Alfred Binet de Samois-sur-Seine
- L'école maternelle Rose Charmeux de Thomery

En 2017, deux établissements supplémentaires ont choisi de pratiquer le compostage afin de réduire la quantité de déchets issue de la préparation de leurs repas et de la gestion de leurs espaces verts. Pour les établissements scolaires qui ont accepté de mettre en place le compostage, le SMICTOM procède à un accompagnement en formant le personnel de l'établissement et en procédant à des contrôles réguliers des composteurs.

Voici les établissements concernés par la mise en place du compostage :

- Le restaurant scolaire de Vulaines-sur-Seine
- L'école maternelle Rose Charmeux de Thomery

Au total, 20 établissements scolaires et deux restaurants scolaires ont été accompagnés par le SMICTOM pour la mise en place du compostage.

Le SMICTOM a d'autre part réalisé deux ateliers et une conférence compostage: Au Jardin des Noues lors du Festival Terre Avenir à Veneux-Les Sablons, aux Jardins familiaux Les Potagers d'enfer à Chartrettes et la conférence « jardinez naturel : compostez ! » à Vulaines-sur-Seine.

Concernant le compostage collectif, trois résidences sont équipées de composteurs. Il est à rappeler que le SMICTOM accompagne les résidences dans la pratique du compostage en pied d'immeuble : fourniture du matériel (composteurs et bio seaux), information auprès des habitants, communication et aide pour la première récolte.

Le SMICTOM accompagne également les communes dans la mise en place du compostage des déchets verts des cimetières. En 2017, deux communes ont testé la mise en place de composteurs et d'une table de récupération des pots et jardinières. Le principe consiste à mettre en libre-service les jardinières et pots qui peuvent être réutilisés au lieu de les jeter à la poubelle. Les deux communes concernées sont Saint Mammès et Vernou-La Celle-sur- Seine.

Temps fort pour communiquer sur la prévention des déchets : la Semaine Européenne de la Réduction des Déchets (SERD)

La Semaine Européenne de la Réduction des Déchets, inscrite dans le cadre de la campagne nationale « Réduisons nos déchets, ça déborde », impulsée par l'ADEME, est un moment fort de mobilisation.

Du 18 au 26 novembre 2017, le SMICTOM de la Région de Fontainebleau s'est investi durant cette semaine pour réaliser des animations sur divers thèmes en lien avec la prévention des déchets et la prévention de leur toxicité :

Opération chariot écologique

Cette année, le syndicat est intervenu dans 1 supermarché : Intermarché, avenue de la gare à Veneux-Les Sablons.

Les agents du SMICTOM ont présenté deux chariots :
Le chariot « éco » : plus écologique mais aussi plus économique
Le chariot « gaspi » : plus producteur de déchets, plus toxique et plus cher

Le SMICTOM a donc mis en avant son chariot écologique avec beaucoup de produits ayant une moindre conséquence sur la production de déchets (moins d'emballages) mais aussi des produits alternatifs aux produits toxiques.

Dans le cadre de cette action, les habitants pouvaient jouer pour remporter le chariot écologique en devinant son prix. Le SMICTOM a pu sensibiliser une soixantaine de personnes sur la thématique de la consommation responsable.

Ateliers confection d'un Tawashi* et « comment faire le ménage sans altérer sa santé et l'environnement ? »

Menés en partenariat avec le Centre Social de la Communauté de Communes Moret Seine et Loing, le SMICTOM a proposé deux ateliers le mercredi 22 novembre :

- Un atelier confection d'un Tawashi animé par l'animatrice de Bulle et Cie.
*Un tawashi est une éponge confectionnée à partir de tissus de récupération.

- Un atelier de sensibilisation aux produits ménagers dangereux et à leurs alternatives écologiques animé par les agents du SMICTOM. Les familles ont également réalisé un produit dégraissant écologique.

Ce sont 40 familles qui ont pu partager ce moment convivial tout en s'informant sur la problématique de la toxicité des produits ménagers.

DISCO SOUPE : luttons ensemble contre le gaspillage alimentaire

Le SMICTOM a organisé une Disco Soupe, le samedi 26 novembre de 8h à 14h, au Marché de Fontainebleau.
Les Disco Soupes (ou Disco Salades, Disco Smoothies etc.) sont des sessions collectives et ouvertes de cuisine de fruits et légumes **rebuts ou invendus** dans une ambiance musicale et festive. Les soupes, salades, jus de fruits ou smoothies ainsi confectionnés sont ensuite redistribués à tous gratuitement.
Les Disco Soupes permettent l'éducation à une cuisine saine et goûtue, la (re)découverte du plaisir de cuisiner ensemble, la création de zones de convivialité non-marchandes éphémères dans l'espace public, et, bien sûr, la sensibilisation du plus grand nombre au gaspillage alimentaire.

Dans cette ambiance festive, le SMICTOM a pu sensibiliser une centaine de personnes à la problématique du gaspillage alimentaire.

L'éco-exemplarité des collectivités et des services associés

En 2017, le SMICTOM a accompagné la Ville de Champagne-sur-Seine pour une meilleure gestion de ses déchets : réduire la quantité de déchets, savoir les réutiliser et leur donner une seconde vie.

Voici les thématiques sur lesquelles la Ville de Champagne-sur-Seine et le SMICTOM ont travaillé :

- Mise en place du compostage au restaurant scolaire et au centre de loisirs
- Mise en place du compostage dans certaines écoles de la commune
- Retrait des fontaines à eaux dans les points publics (grosse production de déchets de gobelets)
- Reprise des piles et des DEEE par les éco-organismes agréés
- Reprise des cartouches d'encre
- Reprise des papiers d'écriture en vue du recyclage
- Utilisation des déchets des espaces verts en paillage
- Formations dispensées aux agents de la Ville pour une meilleure gestion de leurs déchets
- Utilisation de vaisselle durable lors des manifestations
- Utilisation de la règle du 1 pour 1 auprès de leur fournisseur de lampes
- Travail en cours pour l'achat de produits ménagers éco-labellisés et éco-dosés
- Travail en cours sur la récupération et le recyclage des meubles

De plus, certains établissements scolaires ont été accompagnés par le SMICTOM afin de gérer leurs déchets plus durablement.

En général, ces établissements ont mis en place :
- Le compostage (demande aux enfants de rapporter les épluchures de chez eux)
- La récupération des piles
- La récupération des papiers en vue du recyclage (après les avoir utilisés recto/verso)
- Le tri des emballages

Ces établissements œuvrent le plus possible pour éviter le jetable en utilisant des produits plus durables.

Les élèves ont été sensibilisés par les agents du SMICTOM aux différentes thématiques liées à la gestion durable des déchets : compostage, consommation responsable, toxicité des produits, tri et recyclage des emballages et des papiers d'écriture.

Au total, cinq établissements se sont investis dans la gestion durable de leurs déchets, il s'agit de :

- L'ERPD de Saint Mammès
- Le Lycée Lafayette à Fontaineroux
- L'école maternelle de Vulaines-sur-Seine
- L'école maternelle Rose Charmeux de Thomery
- Les services administratifs du Collège Lucien Cézard

La reprise des textiles

La gestion de ces bornes par le SMICTOM permet un meilleur suivi du service sur le territoire. Il s'agit donc d'offrir le meilleur service aux habitants.
Ensuite, cette activité est compatible avec le programme de prévention des déchets du SMICTOM puisque les textiles déposés dans ces bornes sont des flux d'ordures ménagères évités. De plus, ces textiles sont de ce fait récupérés et non plus incinérés.

En 2017, près de 163 tonnes de textiles ont été récupérées.
La production de déchets de textiles peut représenter jusqu'à 6 kg/hab/an. Sur le territoire du SMICTOM, 1.92 kg sont aujourd'hui captés, soit une diminution de 9.54% par rapport à l'année 2016. Pour atteindre cet objectif de 6kg/hab/an, il est nécessaire d'envisager de nouvelles implantations et de communiquer auprès des habitants du territoire.

15 communes ont accepté d'implanter des bornes pour le textile

Plus de **162** tonnes de textiles récupérées en **2017**

Voici le détail des tonnages récupérés par commune :

	Tonnages 2016	Tonnages 2017	Nombre de bornes en 2017
AVON	25.65	23.85	6
BOIS LE ROI	8.97	8.46	2
BOURRON MARLOTTE	-	-	0
CHAMPAGNE SUR SEINE	12.12	12	4
CHARTRETTES	14.45	12.5	4
FONTAINE LE PORT	1.80	-	0
FONTAINEBLEAU	3.75	2.8	1
HERICY	11.90	11.55	2
MONTIGNY SUR LOING	19.45	16.45	4
MORET LOING ET ORVANNE	29.92	23.38	7
SAINT MAMMES	7.03	6.66	2
SAMOIS SUR SEINE	3.93	3.84	1
SAMOREAU	24.62	23.15	4
THOMERY	7.91	5.67	4
VERNOU LA CELLE	3.33	6.25	2
VILLECERF	-	-	0
VILLEMER	2.30	2.05	1
VULAINES SUR SEINE	4.25	4	1
TOTAL	179.75	162.61	45

Détourner des ordures ménagères vers le recyclage via la collecte des papiers d'écriture

En 2010, compte tenue de la demande grandissante concernant la reprise des papiers dits « d'écriture », « de bureau » ou « d'impression », le SMICTOM a mis en place une collecte destinée aux administrations, aux établissements publics et aux différentes écoles, collèges et lycées du territoire.
En effet, il est à noter que ces papiers d'une autre catégorie que les journaux magazines ne doivent pas se retrouver dans les bacs jaunes car ils n'ont pas les mêmes caractéristiques de recyclage.

Les deux catégories concernées par cette collecte sont :
Papiers colorés : assimilés Sorte 2.06 (archives couleurs). Il s'agit des papiers triés provenant de la corbeille de bureau (correspondance à base de papiers d'impression et écriture, de couleur blanc ou pastel, imprimés ou non).

Papiers blancs : assimilé Sorte 3.05 (archives blanches sans bois). Il s'agit des papiers d'écriture blancs triés sans bois, en provenance d'archives de bureau, exempts de livres de caisses, de papier carbone et d'adhésifs insolubles dans l'eau.

La mise en place de cette reprise des papiers permet de réduire le gisement aujourd'hui présent dans les ordures ménagères, donc incinéré. Ces papiers peuvent ainsi être recyclés.

Même si de nouvelles structures ont décidé de s'intéresser à ce geste écologique qu'est le tri des papiers, l'année 2017 a surtout été marquée par le renouvellement des conventions et les nombreuses formations qui ont été données. Grâce à cela, la quantité de papier collectée a augmenté de presque deux tonnes pour passer de 20 002 kg collectés en 2016 à 21 909 kg en 2017. Même si certaines structures sont peu mobilisées et remplissent moins d'un bac par an, le dynamisme de cette démarche est maintenu par les nouvelles conventions qui sont constamment signées ou renouvelées.
Ce renouvellement, effectué tous les deux ans, permet de s'assurer que les établissements ne rencontrent pas de difficultés et de programmer une nouvelle formation si besoin.

Voici le bilan 2017 en chiffres :

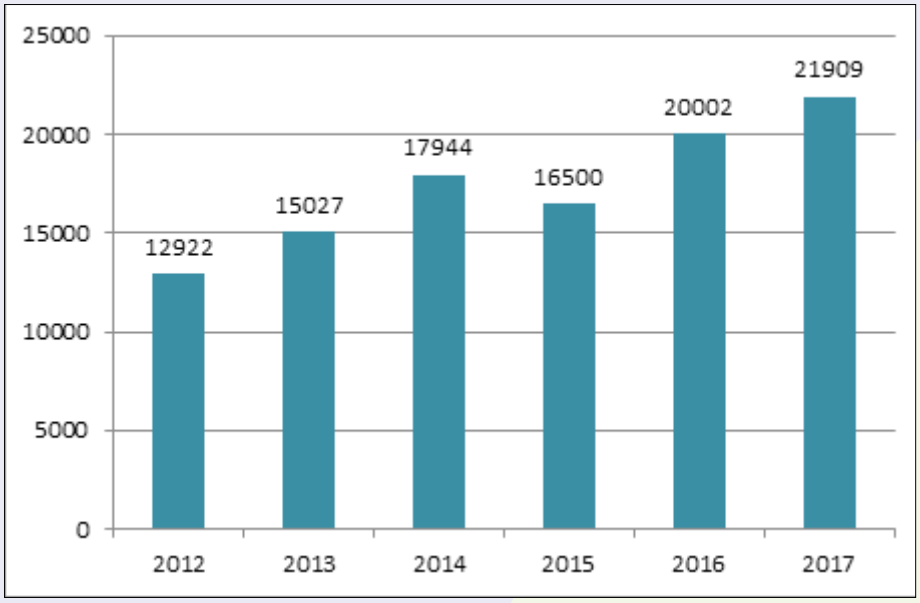

22 tonnes de papiers récupérées et recyclées

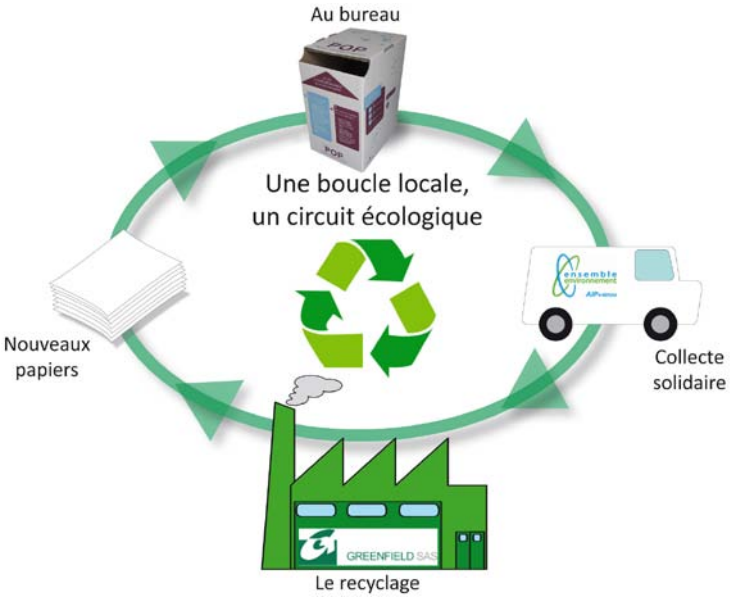

La recyclerie de Vernou La Celle sur Seine

Une recyclerie est un magasin qui vend toutes sortes d'objets d'occasion à des prix très attractifs. Ces objets ont la particularité d'avoir été sauvés de la destruction, ils ont droit à une seconde chance. Ils proviennent tous du service d'enlèvement des encombrants «Allo déchets» géré par l'entreprise d'insertion AIP.Ré.Fon.

«Allo déchets» est un service de collecte des encombrants des particuliers sur rendez-vous. Financé en majorité par le SMICTOM, une petite partie du coût de ce service reste à la charge du particulier. Avant destinée entièrement à la déchèterie, une partie de ces objets, ceux qui sont en bon état bien sûr, est maintenant valorisée. Ces objets sont nettoyés, restaurés, et bientôt relookés, puis revendus !

Envie d'R — Récupération, Réutilisation, Revente
La boutique du Festival TERRE AVENIR

Armoire à glace 60 €

Chaise à accoudoir 10€

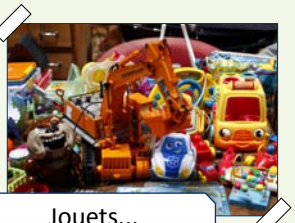

Jouets...

Meuble relooké avec tablette en marbre, 50 €

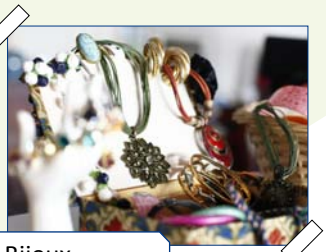

Bijoux...

Vaisselle, 2€/Kg

Tableau de bord de synthèse des indicateurs

5

Cette partie synthétise les indicateurs clés du service de collecte des déchets délivré par le SMICTOM

Caractéristiques du syndicat de collecte

Nom : SMICTOM de la Région de Fontainebleau
Compétence : Collecte
Nombre de communes : 18
Taux d'habitat vertical : 40%
Population desservie : 84 774 (source INSEE 2014)

Indicateurs techniques sur les opérations de collecte

Mode de gestion du service de collecte	Prestation de services
Fréquence des collectes par semaine	1 à 6

		Evolution par rapport à 2016
Tonnage total de déchets collectés en 2017 par le SMICTOM	33 881 T	-0.5 %
Part des déchets collectés dirigés vers une filière de valorisation	99.3 %	+ 0.0 pts
Ratio par habitant des déchets ménagers collectés	400 kg/hab	-0.5 %
Ratio par habitant des ordures ménagères résiduelles collectées	276 kg/hab	0 %
Ratio par habitant des déchets verts collectés	40 kg/hab	-4.8 %
Ratio par habitant des emballages et journaux magazines collectés	47 kg/hab	0 %
Ratio par habitant du verre collectés	34 kg/hab	0 %
Taux de refus du centre de tri	17.39 %	+0.48 pts
Nombres d'habitants par déchèterie	de 20 820 à 31 145 habitants	
Ratio par habitant des déchets apportés en déchèterie	131 kg/hab	
Mode principal de traitement des déchets ménagers	Valorisation énergétique, recyclage, compostage	

Indicateurs financiers

	Montant total	En €/hab
Contributions des collectivités adhérentes	8 978 034 €	105.9 €

6 L'emploi

Organigramme du SMICTOM de la Région de Fontainebleau

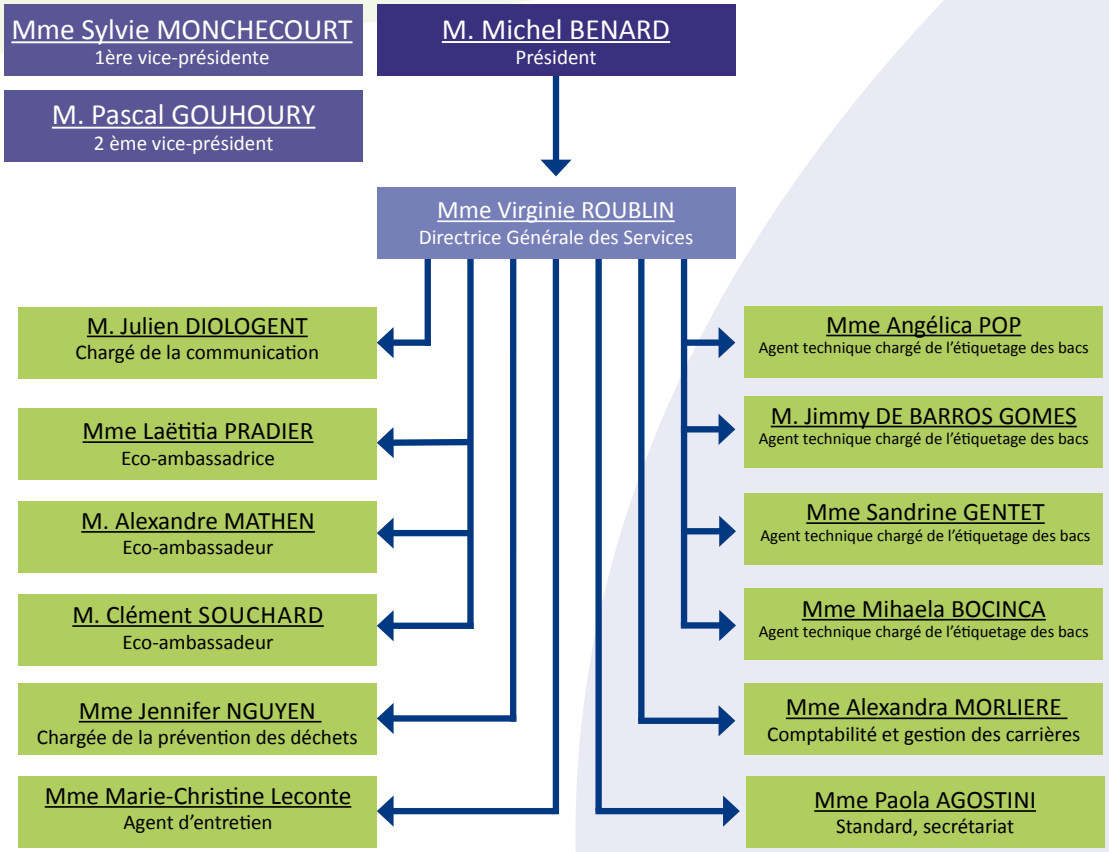

L'emploi d'insertion

Dans une politique de développement durable, le SMICTOM souhaite favoriser l'emploi des personnes qui ont peu, voire aucune expérience professionnelle, ou qui rencontrent des difficultés d'insertion. C'est pourquoi, conformément à l'article 14 du nouveau code des marchés publics, l'action d'insertion fait partie des conditions d'exécution du marché de maintenance des bacs et de Allo déchets.

Le prestataire du marché : L'AIPRéFon (Association d'Insertion Professionnelle de la Région de Fontainebleau) est une structure d'insertion et de formation professionnelle ayant pour objectif de permettre un retour à l'emploi de personnes en difficultés grâce aux métiers liés à l'environnement.

La communication

7

Les éco-ambassadeurs

La communication est essentielle pour que chacun prenne conscience des enjeux de la gestion durable des déchets, à savoir trier et réduire sa production de déchets. Les 4 éco-ambassadeurs du SMICTOM se chargent au quotidien de transmettre ce message auprès de la population du syndicat en effectuant diverses missions.

Contrôle de la qualité de la collecte

Le contrôle de la qualité de la collecte sélective s'effectue par :

Les « suivis de collecte » et « suivis de benne » :
Ces suivis consistent à vérifier, en précédant ou en suivant le passage de la benne de collecte, l'application des consignes de tri et d'informer les habitants des erreurs à éviter.

Les « refus de collecte » :
Ce sont des actions menées en porte à porte permettant, après le retour du rapport fourni par le collecteur, d'expliquer les raisons des refus de collecte et de répondre à toutes les questions des habitants sur les consignes de tri.

En plus de dresser un bilan de la qualité de tri,
ces actions permettent une information personnalisée auprès des habitants.

Animations scolaires

Toute au long de l'année, les éco-ambassadeurs formés pour l'animation en milieu scolaire interviennent dans les écoles, collèges ou centres de loisirs des communes du SMICTOM. L'objectif étant d'inculquer aux plus jeunes l'esprit du tri, de la réduction des déchets à la source et le respect de l'environnement par l'intermédiaire de jeux ou de supports pédagogiques ludiques conçus par les éco-ambassadeurs.

En 2017, 90 animations de sensibilisation ont été effectuées auprès des écoles et structures éducatives. Le nombre d'animations par rapport à 2016 est en augmentation. Ces animations sont orientées vers la sensibilisation au tri, au recyclage et à la prévention des déchets (compostage, réutilisation, éco-consommation…).

La majorité d'entre-elles sont réalisées dans les écoles primaires.
C'est au total **2 172 enfants** qui ont assisté aux différentes animations.

Voici la répartition des animations scolaires par commune :

	Nombre d'animations
AVON	23
BOIS LE ROI	2
BOURRON MARLOTTE	0
CHAMPAGNE SUR SEINE	11
CHARTRETTES	0
FONTAINE LE PORT	0
FONTAINEBLEAU	7
HERICY	6
MONTIGNY SUR LOING	3
MORET LOING ET ORVANE	8
SAINT MAMMES	0
SAMOIS SUR SEINE	10
SAMOREAU	0
THOMERY	11
VERNOU LA CELLE	2
VILLECERF	0
VILLEMER	4
VULAINES SUR SEINE	3
TOTAL	**90**

Participation aux manifestations locales

Les agents du SMICTOM animent des stands d'information lors des manifestations locales. Ainsi, en 2017, le SMICTOM était présent sur les évènements suivants :

- Le Festival Terre Avenir à Veneux-Les Sablons
- Les Naturiales à Fontainebleau, stand compostage
- La Fête de Printemps à Moret sur Loing, stand compostage
- L'Opération Forêt Propre lors de la Semaine du Développement Durable : partenariat avec l'ONF, Seine-et-Marne Tourisme, La réserve de Biosphère de Fontainebleau, Les amis de la forêt de Fontainebleau et la Ville de Fontainebleau pour une sensibilisation sur la longue vie des déchets dans la nature. 300 scolaires ont été sensibilisés.
- La Semaine Européenne de la Réduction des Déchets (SERD)
- Le troc aux plantes, à Veneux-Les Sablons, stand compostage
- Les portes ouvertes du SMITOM-LOMBRIC à Vaux-Le-Pénil
- Le Festival de l'enfance à Avon, atelier récup'
- Les Nettoyage de printemps à Veneux-Les Sablons, à Moret-sur-Loing et sur la route qui relie Avon/Samois-sur-Seine
- Les Marchés de Noël de Samoreau et Héricy, ateliers récup' et stand compostage
- La cérémonie de labellisation E3D pour les écoles, stand de présentation des animations scolaires du SMICTOM
- La Semaine bleue à Avon, atelier produits ménagers écologiques
- Au Centre d'éco-tourisme de Franchard, ateliers récup' (2 fois)

Ces stands ou ateliers ont pour but d'informer et de renseigner les habitants sur la gestion des déchets et les gestes éco citoyens.

Les autres outils de communication I

Parallèlement aux actions réalisées par les éco-ambassadeurs, le SMICTOM développe des outils pour favoriser la communication et faciliter la remontée d'informations de la part des usagers.

Quelques exemples :

Un site internet dynamique

Un site régulièrement mis à jour avec toutes les informations nécessaires à la gestion durable des déchets : actualités, le tri , le recyclage, la prévention des déchets, le compostage et des documents à télécharger. Les habitants ont la possibilité de poser des questions directement sur notre site internet, ce qui a permis de répondre à 214 questions ou demandes de renseignements en 2017 (contre 208 en 2016)

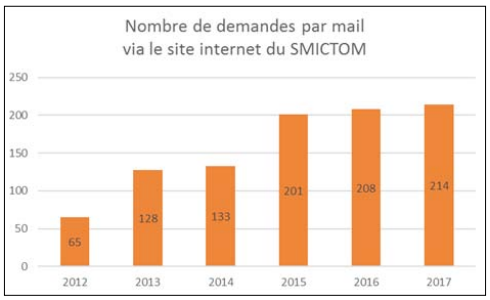

	2016	2017
Nombre de sessions (nombre d'accès au site)	17 402	19 297
Nombre de pages vues	34 059	36 227
Nombre de visiteurs uniques	11 804	14 237

Les nouveaux calendriers de collecte

Distribués à chaque habitant du SMICTOM, les calendriers rappellent les jours de collecte des différents types de déchets ainsi que les consignes de tri à respecter. Au verso, sont indiqués des gestes simples sur la prévention des déchets à l'attention du grand public et les différentes solutions pour gérer les déchets verts.

La lettre mensuelle « Il était une fois le SMICTOM »
Il s'agit d'une lettre d'information pratique qui traite chaque mois d'un thème particulier afin d'informer les habitants sur tous les sujets liés à la gestion des déchets (services proposés par le SMICTOM, le tri, la prévention des déchets, le compostage.). En 2017 ont été diffusées les lettres :

Il était une fois le SMICTOM…

Et la seconde vie des vétements	Janvier
Et le gaspillage alimentaire	Février
Et la gestion des déchets de chantier par les particuliers	Mars
Et un jardin naturel	Avril
Et les produits ménagers	Mai
Et les DEEE	Juin
Et le service Allo déchets	Septembre
Et le jardinage d'automne	Octobre
Et la SERD 2017...	Novembre
Et les décorations des vitres pour Noël	Décembre

Sachet de graines : les capucines, plantes mellifères
Permet de renforcer la biodiversité des jardins, il est un complément à la pratique du compostage.

Guide du tri
Distribution du guide du tri, plus clair et plus complet.

Guide gardien
Ce guide est destiné aux gardiens d'immeubles afin de répondre à toutes leurs questions et de les orienter au mieux dans leur gestion quotidienne des déchets.

Affiches de tri
Affiches de tri grand format pour l'habitat collectif (consignes).

Les gobelets réutilisables

Prêtés lors de manifestations, ces gobelets sensibilisent les organisateurs et le grand public à la prévention des déchets.

Un nouveau sac de pré-tri

Cet outil permet d'accompagner au mieux les habitants en collectif lors d'une sensibilisation ou du changement de mode de collecte vers les conteneurs enterrés ou semi-enterrés.

Nouveaux panneaux de benne

Une série de 12 panneaux de benne a été créée spécialement pour répondre aux spécificités du territoire du SMICTOM de la Région de Fontainebleau.

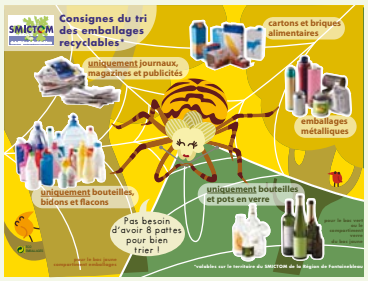

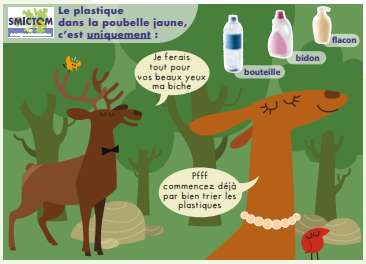

Une série de films sur le compostage

Cette première série est principalement axée sur le compostage et l'entretien du jardin facile. Ces films sont très vivants et très ludiques. Ils sont visibles en permanence sur le site internet à la page «compostage» et sont diffusés sur des stands, lors des conférences ou lors des animations scolaires. Après « l'Introduction», on y voit comment «Démarrer le compostage» puis « Que mettre dans le composteur». Ensuite, on voit «Comment conduire son composteur» puis «Les différentes phases du compost» et comment s'en servir. Et enfin «l'entretien du jardin facile».

En 2017, il y a eu 1 588 vues cumulées pour une durée de 56h (contre 1 400 vues cumulées soit plus de 48 heures et 40 minutes en 2016 et 1 223 vues cumulées soit 41 heures en 2015).

LA COLLECTE

SMICTOM de la Région de Fontainebleau
BP 04
Veneux - Les Sablons 77 250 Moret Loing et Orvanne
Tél : 01 60 70 88 99
Fax : 01 60 70 88 98
communication@smictom-fontainebleau.fr

www.smictom-fontainebleau.fr

Une question ?
Numéro vert 0 800 133 895
De 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30

LE TRAITEMENT

SMITOM Centre Ouest Seine et Marnais
ZAC du Tertre de Chérisy
CD 408
77 000 Vaux Le Penil

Tél : 01 64 83 58 60
Fax : 01 64 83 58 69
www.lombric.fr
Numéro vert 0 800 814 910

Rapport établi par les services du SMICTOM
Présenté au comité syndical du 14 juin 2017

Merci d'imprimer ce rapport, si possible, sur papier recyclé

Annexes

Communauté d'Agglomération du Pays de Fontainebleau

Communauté de Communes Brie des Rivières et Châteaux

Communauté de Communes Moret Seine et Loing

Communauté d'Agglomération du Pays de Fontainebleau

Communauté de Communes Brie des Rivières et Châteaux

Communauté de Communes Moret Seine et Loing

NB : La population utilisée pour le calcul des ratios provient du recensement 2014

Communauté d'Agglomération du Pays de Fontainebleau

Sous convention transitoire pour 9 communes en 2017.
Population : 50 733

- Avon 14 254 habitants
- Bois-le-Roi 5 828 habitants
- Bourron-Marlotte 2 824 habitants
- Chartrettes 2 671 habitants
- Fontainebleau 15 196 habitants
- Héricy 2 655 habitants
- Samois-sur-Seine 2 174 habitants
- Samoreau 2 400 habitants
- Vulaines-sur-Seine 2 731 habitants

Tonnages collectés en 2017

	Ordures ménagères en tonnes	Déchets verts en tonnes	Emballages en tonnes	Verre en tonnes	Encombrants en tonnes
Avon	*3224*	*251*	*601*	*343*	*0*
Bois-le-Roi	*1569*	*419*	*288*	*236*	*0*
Bourron-Marlotte	*761*	*139*	*154*	*134*	*0*
Chartrettes	*736*	*184*	*125*	*98*	*0*
Fontainebleau	*5005*	*190*	*808*	*522*	*237*
Héricy	*620*	*122*	*134*	*98*	*0*
Samois-sur-Seine	*615*	*128*	*100*	*96*	*0*
Samoreau	*567*	*104*	*123*	*115*	*0*
Vulaines-sur-Seine	*655*	*125*	*137*	*98*	*0*
Total	13752	1662	2470	1740	237

Performances de collecte : ratio par kg/hab en 2017

	Ordures ménagères en kg/hab	Déchets verts en kg/hab	Emballages en kg/hab	Verre en kg/hab	Encombrants en kg/hab
Avon	*226*	*18*	*42*	*24*	*0*
Bois-le-Roi	*269*	*72*	*49*	*40*	*0*
Bourron-Marlotte	*269*	*49*	*55*	*47*	*0*
Chartrettes	*276*	*70*	*47*	*37*	*0*
Fontainebleau	*329*	*13*	*53*	*34*	*16*
Héricy	*234*	*46*	*50*	*37*	*0*
Samois-sur-Seine	*283*	*59*	*46*	*44*	*0*
Samoreau	*236*	*43*	*51*	*48*	*0*
Vulaines-sur-Seine	*240*	*46*	*50*	*36*	*0*
Total	271	33	49	34	x

Acquisition de composteurs individuels en 2017

	Composteurs individuels acquis en 2016	Composteurs individuels acquis en 2017	Evolution des acquisitions
Avon	*33*	*36*	↗
Bois-le-Roi	*57*	*52*	↘
Bourron-Marlotte	*26*	*12*	↘
Chartrettes	*18*	*14*	↘
Fontainebleau	*40*	*27*	↘
Héricy	*20*	*15*	↘
Samois-sur-Seine	*15*	*19*	↗
Samoreau	*22*	*8*	↘
Vulaines-sur-Seine	*28*	*11*	↘
Total	259	194	↘

Communauté de Communes Brie des Rivières et Châteaux

1 commune sur le territoire de compétence du SMICTOM.
Population : 37 911

- Fontaine-le-Port : 983

Tonnages collectés en 2017

	Ordures ménagères en tonnes	Déchets verts en tonnes	Emballages en tonnes	Verre en tonnes	Encombrants en tonnes
Fontaine-le-Port	*250*	*35*	*44*	*41*	*0*

Performances de collecte : ratio par kg/hab en 2017

	Ordures ménagères en kg/hab	Déchets verts en kg/hab	Emballages en kg/hab	Verre en kg/hab	Encombrants en kg/hab
Fontaine-le-Port	*254*	*36*	*45*	*42*	*0*

Acquisition de composteurs individuels en 2017

	Composteurs individuels acquis en 2016	Composteurs individuels acquis en 2017	Evolution des acquisitions
Fontaine-le-Port	*15*	*5*	↘

Communauté de Communes Moret Seine et Loing

8 communes sur le territoire de compétence du SMICTOM.
Population : 33 058

- Champagne sur Seine 6 364 habitants
- Montigny sur Loing 2 800 habitants
- Moret Loing et Orvanne 12 712 habitants
- Saint-Mammès 3 381 habitants
- Thomery 3 598 habitants
- Vernou-la-Celle 2 741 habitants
- Villecerf 725 habitants
- Villemer 737 habitants

Tonnages collectés en 2017

	Ordures ménagères en tonnes	Déchets verts en tonnes	Emballages en tonnes	Verre en tonnes	Encombrants en tonnes
Champagne sur Seine	*1592*	*217*	*227*	*159*	*0*
Montigny sur Loing	*827*	*141*	*138*	*111*	*0*
Moret Loing et Orvanne	*3198*	*644*	*609*	*431*	*0*
Saint Mammès	*784*	*182*	*138*	*105*	*0*
Thomery	*846*	*289*	*167*	*130*	*0*
Vernou la Celle	*763*	*154*	*103*	*97*	*0*
Villecerf/Villemer	*360*	*60*	*67*	*58*	*0*
Total	8370	1687	1449	1091	0

Performances de collecte : ratio par kg/hab en 2017

	Ordures ménagères en kg/hab	Déchets verts en kg/hab	Emballages en kg/hab	Verre en kg/hab	Encombrants en kg/hab
Champagne sur Seine	*250*	*34*	*36*	*25*	*0*
Montigny sur Loing	*295*	*50*	*49*	*40*	*0*
Moret Loing et Orvanne	*252*	*51*	*48*	*34*	*0*
Saint Mammès	*232*	*54*	*41*	*31*	*0*
Thomery	*235*	*80*	*46*	*36*	*0*
Vernou la Celle	*278*	*56*	*38*	*35*	*0*
Villecerf/Villemer	*246*	*41*	*46*	*40*	*0*
Total	253	51	44	33	0

Acquisition de composteurs individuels en 2017

	Composteurs individuels acquis en 2016	Composteurs individuels acquis en 2017	Evolution des acquisitions
Champagne sur Seine	*14*	*6*	↘
Montigny sur Loing	*14*	*7*	↘
Moret Loing et Orvanne	*78*	*22*	↘
Saint Mammès	*8*	*15*	↗
Thomery	*25*	*39*	↗
Vernou la Celle	*18*	*25*	↗
Villecerf/Villemer	*7*	*9*	↗
Total	*164*	*123*	↘

Crédits iconographiques et photographiques

Visuels et photographies du SMICTOM de la Région de Fontainebleau à l'exception de :

page 5 :
photographies Eco-emballages.

page 13 et 14 :
Radiator by Michael Thompson from the Noun Project
Lamp by Pavitra from the Noun Project
Recycle by anbileru adaleru from the Noun Project
Open box by Vectors Market from the Noun Project
Toilet Paper by Fabián Sanabria from the Noun Project
Coat by Dinosoft Labs from the Noun Project
Iron by Ralf Schmitzer from the Noun Project
Dump site by Gan Khoon Lay from the Noun Project
Broken Monitor by David Swanson from the Noun Project
Renovating by Mooms from the Noun Project
Garbage Truck by Jonathan Li from the Noun Project
Excavator by Peter van Driel from the Noun Project
Art Shape by AlfredoCreates.com/icons & Flaticondesign.com from the Noun Project
Containder truck by Peter van Driel from the Noun Project
Factory by iconsphere from the Noun Project

SMICTOM de la Région de Fontainebleau

Rapport annuel 2017

RAPPORT ANNUEL 2017 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers et assimilés

SMICTOM de la Région de Fontainebleau

Rapport établi conformément à la loi n°95-101 du 2 février 1995, dite loi Barnier, et au décret d'application n°2000-404 du 11 mai 2000